



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Martin-Bélanger

Date: 2022-03-21

Actions réalisées en 2021-2022 :

Actualisation et révision du plan de lutte en comité. Présentation du code de vie dans les classes en début d'année. Application du code de vie et du protocole contre la violence et l'intimidation.

Valoriser la pratique des bons comportements. (exemples: modélisation, renforcements positifs, pièces d'or)

Avoir 4 TES à 5 jours semaine, 35h semaine.

Deux semaines de prévention sur la violence et l'intimidation incluant des animations dans toutes les classes faites par l'organisme Espace (gratuit), animation pour toutes les classes d'un atelier par les TES, lecture et visionnement de courts-métrages en lien avec le sujet.

Encadrement de la psychoéducatrice (de septembre à janvier) et des TES dans l'apprentissage des bons comportements.

Mesures préventives dans les interventions des adultes. Surveillance active et bienveillante. Formation des TES sur la gestion des comportements difficiles, incluant les mesures contraignantes. Soutien et accompagnement de conseillers pédagogiques offert par le centre de service.

Présence d'une TES lors des récréations pour la gestion et la prévention des conflits dans l'immédiat.

Développer un langage commun entre les intervenants de l'école, les élèves et les parents.

Animation du programme Vers le pacifique à tous les élèves. Ajout d'animation des programmes: Petit Loup en maternelle, « L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise! » en 4e année, « Gang de choix » en 6e année.

Sondage SEVI auprès des élèves du 2e et 3e cycle en lien avec le projet éducatif (sentiment de sécurité à l'école).

Changement du logo pour le développement du sentiment d'appartenance tel qu'indiqué dans le projet éducatif.

Création d'un comité de représentants d'élèves pour l'organisation d'activités à l'école

Impacts de nos actions : Être en présence de 4 TES permet d'avoir un niveau de prévention plus élevé face à la gestion des émotions/colère et des conflits. De plus, être 4 TES a permis de faire de l'accompagnement en classe, soutien aux enseignants/jeunes. Statistiquement, le nombre d'intervention a diminué au fil des ans, suite à l'implantation du programme Vers le Pacifique et l'augmentation du service TES.

Sensibilisation des élèves au respect des autres, l'empathie, l'expression des émotions/mécontentement et l'unicité.

Suite au sondage, un portrait de la situation sera établi, quant au sentiment de sécurité de nos élèves.

Actions prévues pour 2022-2023:

Poursuivre le développement du langage commun entre les intervenants de l'école, les élèves et les parents.

Animation du programme Vers le pacifique à tous les niveaux.

Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en 4e et 5e année.

Animation du programme « Gang de choix » en 6e année.

Planification de la semaine de prévention de la violence et l'intimidation (Pièce de théâtre par Bleu-Majjiik + activités).

Inscrire l'école à la journée ROSE, en collaboration avec la fondation Jasmin Roy.

Développer le sentiment d'appartenance et le sentiment de bien-être face à l'école pour les élèves et les parents. Suite au changement de logo de l'école, offrir aux élèves un chandail pour les cours d'éducation physique.

Poursuite du système de motivation par les pièces d'or. (renforcement des bons comportements)

Reprise des représentants de classe.



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).
Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).